

Je puis remarquer ici que la création au commencement de cette année d'un état-major général impérial ainsi mis en opération active, est un résultat des discussions et des résolutions de la conférence de 1907. Les membres de la conférence tombèrent entièrement d'accord, et leurs conclusions furent finalement approuvées par la conférence principale et par le comité de la défense impériale, qui a siégé à cet effet sous la présidence du premier ministre. Le résultat est un plan pour organiser les forces de la couronne où qu'elles soient, de sorte que tout en conservant l'autonomie complète de chaque possession, si les possessions désiraient prendre part à la défense de l'empire dans une circonstance réellement critique, leurs troupes pourraient rapidement être combinées en une armée impériale homogène.

La défense navale a été discutée aux séances de la conférence tenue au ministère des affaires étrangères les 3, 5 et 6 août. Le mémorandum de l'Amirauté, qui avait été distribué aux représentants des possessions, a formé la base des conférences préliminaires.

Les méthodes alternatives que les gouvernements des possessions pourraient adopter pour coopérer à la défense navale impériale ont été discutées. La Nouvelle-Zélande préféra adhérer à sa politique actuelle de contribution; le Canada et l'Australie préférèrent jeter les fondements de leurs propres flottes. Il a été reconnu que dans la construction d'une flotte, il faut se conformer à beaucoup de conditions. La flotte doit être d'un certain volume, afin d'offrir une carrière permanente aux officiers et aux hommes engagés dans le service; le personnel devrait être instruit et discipliné d'après des règlements semblables à ceux établis dans la marine royale, afin d'admettre et un échange et une union entre les services de l'Angleterre et des possessions; et dans le mêmes temps le modèle ou type de vaisseaux et d'armements devrait être uniforme.

On a considéré un remaniement des escadres maintinues dans les mers de l'extrême Orient sur la base de l'établissement d'une flotte du Pacifique, devant se composer de trois unités dans les mers des Indes orientales, d'Australie et de Chine, comprenant chacune, avec quelques variations, un grand croiseur cuirassé du nouveau type "Indomitable", trois croiseurs de troisième classe du type "Bristol", six contre-torpilleurs de la classe "River", et trois sous-marins de la classe C.

Et plus loin:

Des séances distinctes ont eu lieu à l'Amirauté avec les représentants du Canada, d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et dans chaque cas il a été convenu d'énoncés généraux pour que leurs gouvernements respectifs en délibèrent ultérieurement.

Encore plus loin:

Relativement au Canada, on a considéré que vu qu'il est borné par deux océans, la création d'une unité de flotte du même genre ne convenait pas pour le présent. Il a été proposé, selon le montant d'argent disponible, que le Canada devrait débiter par des croiseurs de la classe "Bristol" et des contre-torpilleurs d'une classe "River" perfectionnée—une partie devant être stationnée sur la côte de l'Atlantique et une partie sur celle du Pacifique.

Conformément à l'arrangement déjà fait, le gouvernement canadien se chargerait de l'entretien des arsenaux de marine à Halifax et Esquimalt, et ce fut une partie de l'arrangement projeté avec les représentants australiens qu'en dernière analyse le gouvernement du Commonwealth devrait se charger de l'entretien de l'arsenal de marine à Sydney.

Le premier ministre, ou quelque député de la droite, du moins s'il appartient à la province de Québec, dira-t-il que même ce projet a été soumis à la population de cette province. Elle n'en a jamais entendu parler, ni en ces termes ni autrement, et elle n'a jamais eu l'occasion d'exprimer son opinion sur cet important sujet.

Examinons cette affaire plus à fond et voyons ce qui a été convenu à la conférence au sujet de cette ligne de conduite. Nos délégués ont complètement approuvé le mémoire de l'amirauté—je parle de la partie qui a trait à la défense navale. Je citerai de courts passages de ce mémoire. Mais je fais appel au bon sens et à la bonne foi de la Chambre et je lui demande de dire si celui qui s'est donné la peine de lire le Livre bleu d'un bout à l'autre peut tirer une autre conclusion que celle que j'exposais il y a un instant, à savoir que, aux termes de cette convention, nous nous sommes engagés à remplir l'obligation à laquelle nos délégués ont souscrit, soit de construire une flotte à nous, soit de donner des navires ou une somme d'argent. Dans l'un et l'autre cas, le principe est le même.

Dans le mémoire de l'amirauté, je trouve l'énonciation de cette doctrine au sujet de la défense navale:

Il a été en conséquence tenu des séances séparées à l'amirauté avec les représentants du Canada, d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, où l'on a dans chaque cas convenu des énoncés généraux suivants, étant reconnu que dans le temps disponible il était impossible d'entrer à fond dans tous les détails et de les régler. Il reste encore à décider de plusieurs points administratifs et financiers.

Et, dans ce mémoire de l'amirauté que nous avons entièrement approuvé jusqu'ici, on lit ce passage à la page 23:

2. Si l'on considère le problème de la défense navale impériale seulement comme un problème de stratégie navale, on trouverait qu'on obtient le plus grand déploiement de force pour une dépense donnée en maintenant une marine unique, avec l'unité concomitante d'instruction et l'unité de commandement. Pour l'avancement donc du simple idéal stratégique, on obtiendrait le maximum de puissance si toutes les parties de l'empire contribuaient, selon leurs besoins et leurs ressources, au maintien de la marine britannique.

3. Il a été, cependant, depuis longtemps reconnu, qu'en déterminant les conditions d'après lesquelles il faudrait développer les forces navales de l'empire, il faut tenir compte d'autres considérations que celles de la stratégie. Il ne faut pas perdre de vue la position différente des possessions d'outre-mer.

4. Le principal devoir de la prochaine conférence relativement à la défense navale sera,